

Fiche d'autoévaluation des dossiers médicaux

L'autoévaluation de ses dossiers médicaux constitue un excellent moyen pour le médecin de mieux cerner les forces et les faiblesses de sa tenue des dossiers. Afin d'aider le médecin à procéder à cet exercice, le Collège des médecins du Québec met à sa disposition la liste de critères explicites pour l'évaluation de la tenue des dossiers médicaux qu'il utilise lors de ses visites d'inspection professionnelle auprès des médecins en exercice.

Annexe H

CRITÈRES DE TENUE DES DOSSIERS	PRÉSENT	NÉCESSITE AMÉLIORATION	S.O.
1. Système de classement des dossiers			
2. Identification complète du patient pour chaque composante du dossier			
3. Rangement des éléments selon la catégorie et la chronologie			
4. Lisibilité adéquate			
5. Consignation des éléments suivants au dossier			
a) Sommaire rempli et mis à jour			
b) Liste des médicaments			
c) Date de chaque consultation			
d) Raison de la consultation			
e) Antécédents familiaux ou personnels			
f) Description et durée des symptômes trouvés à l'anamnèse			
g) Examen physique rédigé avec les éléments positifs et négatifs pertinents			
h) Paramètres fondamentaux (signes vitaux)			
i) Diagnostic principal ou différentiel			
j) Demandes d'examens complémentaires			
k) Demandes de consultation			
l) Ordonnances médicamenteuses avec leur posologie			
m) Autres traitements			
n) Protocoles opératoires			
o) Visites de relance			
p) Pour le suivi d'une clientèle :			
- évaluation médicale périodique présente			
- counseling sur les habitudes de vie			
- révision périodique de la médication			
q) Signature			
6. Documents à verser au dossier			
a) Système en place pour assurer le suivi des résultats anormaux d'examens complémentaires			
b) Résumé des hospitalisations ou des rapports de consultation			
c) Copie des certificats médicaux			
d) Copie des autorisations légales			